

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts}: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts}: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de: Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					CAHORS					MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.		
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départ p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —		

Train de foire: Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Voir en tête de la 4^e page, nos PRIMES-MONTRES.

Cahors, le 23 Août.

La France et l'Allemagne.

Il se fait, depuis quelques jours, un bruit particulier autour de la politique extérieure de la France. Lorsque l'échec de la conférence de Londres fut connu, un certain nombre de journaux ne manquèrent pas de dire que la France sortait de la conférence plus isolée qu'elle n'y était entrée.

En quoi ils se trompaient, car si nous sommes revenus de Londres sans alliance, il est certain que nous n'en avions pas lorsque nous y sommes allés.

Si les journaux auxquels nous faisons allusion ont cru que la France allait à la conférence de Londres pour y nouer quelque alliance, ils se sont trompés, et la réflexion eût dû les préserver de cette erreur.

Jamais occasion n'aurait été plus mal choisie, parce que le terrain des affaires d'Egypte ne peut servir de base à une entente qu'entre la France et l'Angleterre, en dehors desquelles, aucune puissance n'a assez d'intérêts sur le Nil, pour faire de la conférence égyptienne le pivot de sa politique extérieure.

L'isolement, voilà l'avenir que certains journaux voyaient pour la France, dans l'échec de la dernière réunion des diplomates de l'Europe.

Quelques autres, au contraire, ont cru reconnaître que l'Allemagne avait fait, à Londres, un pas considérable du côté de la France.

Leur raison, c'est qu'à la conférence d'Allemagne a vivement soutenu la France dans son opposition aux projets financiers de l'Angleterre.

Il y a bien une autre raison! On se souvient, peut-être, que le comte de Huinster a essayé de faire trancher par la réunion de Londres, les questions de surveillance sanitaire à exercer sur le canal de Suez, par lequel le choléra vient s'abattre sur l'Europe, grâce à la négligence des Anglais qui ne craignent rien tant que d'apporter des entraves à leur commerce.

On sait que lord Granville s'opposa à la discussion de cette importante question.

Mais, la vraie raison, celle du moins que la plupart des journaux donnent comme telle, c'est le mouvement colonial de fraîche date qui agite l'Allemagne.

La prise de possession d'Anyra-Pequena, a mis M. de Bismarck en goût de possessions lointaines; mais l'Angleterre a protesté. Il y a plus, l'Allemagne semble assez disposée à se heurter à l'Angleterre partout où elle la rencontrera. Or l'Angleterre est un peu partout; les occasions de conflit ne manquent pas. Mais, il faut un allié à M. de Bismarck, un allié possédant une flotte de premier ordre, et une armée nombreuse. Il lui faudrait la France pour l'opposer à l'Angleterre, partout où son infériorité maritime serait manifeste.

Voilà ce que l'on dit. Et ce n'est pas seulement chez nous que ces choses-là se disent et s'écrivent.

La Gazette de Cologne qui passe pour un organe très important, vient de publier un article dont on s'occupe beaucoup dans les cercles politiques.

On veut y voir un indice des vues de M. de Bismarck, et ce qui semblerait donner une certaine importance aux idées exprimées par le journal allemand, c'est que le récent article publié par le Figaro pour préconiser l'alliance allemande a été, assure-t-on écrit par M. Beckmann.

Enfin on a remarqué que les journaux de M. de Bismarck publient depuis quelques semaines, des articles, dans lesquels l'amitié de la France est recherchée par l'Allemagne.

Nous ne croyons pas qu'il convienne d'attacher trop d'importance à l'article de la Gazette de Cologne.

Nous sommes persuadés que dans quelques mois il ne restera plus trace de ses avances. Mais, le langage de la presse allemande nous paraît de nature à mériter notre attention.

Ce qui semble tout d'abord, préoccupé nos voisins c'est la soif qu'ils nous prêtent de sanglantes victoires. Ils nous représentent volontiers comme impatients de réaliser, n'importe où, une abondante récolte de « prestige militaire ».

Il importe, croyons-nous, de détromper nos récents amis.

Non, malgré ses malheurs de 1870, la France ne rêve pas l'écrasement d'un autre peuple; elle poursuit par les négociations, par les traités, la conquête pacifique d'un empire colonial dont elle a besoin pour ses débouchés; mais elle suffit à cette tâche et elle n'éprouve aucunement le besoin de prêter la main aux entreprises de l'Allemagne.

Il y a entre elle et nous l'Alsace et la Lorraine.

La Gazette de Cologne, le comprend si bien, qu'elle propose une action parallèle et non pas une action commune.

Le journal d'outre-Rhin ne ose pas prononcer le mot ALLIANCE. Il a raison. La France ne traitera pas avec l'Allemagne tant que Strasbourg et Metz seront séparés de la Patrie.

Voici d'après le Matin Français, la situation de l'Europe, telle qu'elle se présente dans le programme concerté à Varzin, entre Bismarck et l'ambassadeur autrichien de Kalnoky :

1^o Maintien et consolidation à l'aide d'une union douanière, de l'alliance austro-allemande; 2^o Maintien des bons rapports entre les deux empires et l'Italie;

3^o Entente spéciale de l'Allemagne et de l'Autriche avec la Russie, à laquelle les deux premières puissances donnent libre carrière en Asie, à la condition que la Turquie soit ménagée et la question orientale ajournée;

4^o Rapprochement entre l'Allemagne et la France;

5^o Règlement de toutes les questions internationales par l'arbitrage européen et solidarité des puissances continentales contre la politique égoïste et arbitraire de l'Angleterre.

Le Matin, croit pouvoir annoncer que le baron de Courcel, qui vient de quitter l'ambassade de Berlin pour faire une visite de deux jours à Paris, est chargé de soumettre ce programme à M. Jules Ferry.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS
Paris, 22 août.

Malgré les délais successifs accordés au gouvernement chinois et la modération des négociateurs français, le cabinet de Pékin a définitivement refusé toute satisfaction pour la trahison de Lang-Son et il a rappelé de Shang-Haï ses plénipotentiaires.

Le gouvernement français a dû adresser au gouvernement chinois une dernière mise en demeure. M. Patenôtre a donc reçu l'ordre de notifier au Tsong-Li-Yamen le vote du Parlement, en lui déclarant que le chiffre de l'indemnité avait été définitivement fixé à 80 millions, payables en dix ans, et que, si dans le délai de quarante-huit heures, il n'était pas fait droit à cette demande, l'amiral Courbet serait chargé de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(11)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Comme si ses lèvres eussent été heureuses de prononcer ce nom aimé. Qu'était-elle devenue? Il avait lu, la veille, dans les causeries d'un journal, que mademoiselle Jeanné Simson venait de résilier son engagement avec l'Opéra et qu'elle était partie pour l'Amérique.

Comme toutes ces pensées s'agitaient en lui, il entendit un bruit vague dans le jardin à l'entrée duquel était construit l'hôtel de Maudreuil.

— Qu'est-ce donc? murmura-t-il.

Il essaya de se lever sur son fauteuil, mais il n'en eut pas la force... Le feu était presque éteint dans la cheminée, le froid le gagnait; la lueur des lampes baissait, et une obscurité douteuse commençait à se répandre dans la pièce.

— Est-ce que je dormirais? murmura Loïc en s'efforçant de réagir contre cette torpeur qui l'envahissait.

Au même instant, une tête d'homme, pâle, éfarée, grimaçante, se collait contre la vitre. Loïc ne vit rien. Il dormait. Vaincu, écrasé, il céda enfin à la fatigue, après lui avoir si longtemps résisté. Il dormait, enfoncé dans ce fauteuil où il s'était assis.

Quand Loïc rouvrit les yeux, le jour était levé. Une lueur pâle et froide entraient par les fenêtres, le jardin était désert.

J'ai dormi longtemps, songea-t-il.

Il allait se remettre au travail quand il aperçut une large enveloppe qui portait comme suscription ces trois mots :

A MES ENFANTS

D'une main tremblante, il brisa cette enveloppe: elle contenait deux lettres: l'une adressée à Blanche, l'autre à lui-même. Il ouvrit celle qui lui était destinée. La lettre était datée de quelques mois auparavant. Loïc se rappela alors que son père s'était un matin éveillé fort souffrant, et que le médecin consulté lui avait recommandé la plus grande prudence. M. de Maudreuil était menacé d'une subite rupture d'anévrisme. Sans doute c'était ce jour-là que le baron avait formulé ses dernières volontés pour que ses enfants pussent les trouver après sa mort. Dans les quelques lignes adressées à son fils, M. de Maudreuil se contentait de lui rappeler que, si sa mère venait à rester veuve et sa sœur orpheline, elles n'auraient plus d'autre protecteur que lui.

Loïc baisa la lettre de son père et se leva péniblement pour rentrer dans sa chambre. Au même instant on frappa à la porte.

— C'est moi, Loïc, dit une voix fraîche au dehors.

Il reconnut la voix de Blanche et ouvrit.

— Il est huit heures du matin, mon ami, dit-elle; tu n'es pas raisonnable de passer la nuit au travail quand tu relèves de maladie.

— J'ai un peu dormi.

— Comme il fait froid ici! s'écria la jeune fille

en frissonnant.

— Tiens, Blanche, voici ce que j'ai trouvé pour toi.

— Pour moi!

— C'est une lettre.

— De notre père?

— Oui. Prends et lis.

Loïc avait hâte de se retirer chez lui. Avant de sortir du cabinet, il prit le dernier paquet de papiers qu'il n'avait pas encore parcouru et le mit dans sa poche. Un feuillet s'en détacha: il se pencha pour le ramasser.

— C'est bizarre... se dit-il, l'écriture de ma belle-mère.

Il ne prêta pas d'abord une grande attention à cette circonstance et releva les yeux. Blanche était devant lui, songeuse.

— Qu'as-tu donc? lui demanda-t-il.

— Tu te rappelles que notre père avait jeté les yeux sur ton ami. M. André Darcourt pour en faire son gendre... répondit-elle en rougissant un peu.

— Oui.

— Le jour même, hélas! où il devait nous quitter, pour toujours, il me parla de ce projet.

— Eh bien...

— Dans cette lettre, il me conseille de faire ce mariage...

— Dans cette lettre!

— Tiens, lis...

Elle tendit à son frère la lettre que Loïc venait de lui remettre.

— Décidément, rentre chez toi, Loïc, continua Blanche, il fait un froid de glace, ici...

Elle ne s'apercevait pas qu'une des vitres était

brisée et que c'était l'air frais du matin qui pénétrait ainsi dans la chambre.

IV

ANDRÉ DARICOURT.

On se rappelle qu'au début de cette histoire, feu M. de Maudreuil avait parlé à sa fille d'un mariage possible entre elle et André Darcourt. Pourquoi cette idée était-elle venue au gentilhomme? André ne possédait presque rien et Blanche avait deux millions de dot. C'est que M. de Maudreuil n'était pas de ceux qui prétendent qu'on doit unir seulement les fortunes: il était d'avis qu'il faut aussi songer un peu à marier les cœurs. André était pauvre, mais très-intelligent, et d'une honnêteté reconnue. Sans parents, orphelin dès le berceau, il avait su combattre à son honneur dans le grand combat de la vie. Puis il aimait Blanche, et surtout Blanche l'aimait. M. de Maudreuil avait l'expérience du monde, il avait vu trop souvent des unions malheureuses, pour ne pas donner à sa fille celui qui était l' élu de son cœur.

La lettre retrouvée dans ses papiers posthumes avait doucement surpris la jeune fille, Loïc, ignorant du désir de son père, aurait peut-être eu un instant l'idée de s'opposer à ce mariage, tandis que maintenant il ne le ferait plus. Nous avons vu, d'ailleurs, qu'il n'en était rien et que Loïc savait tout. Le jeune homme prit la main de sa sœur dans la sienne et la serra doucement.

— Tu seras heureuse?...

— Je le crois, répondit-elle, après une minute de courte hésitation.

prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer à la France les réparations qui lui sont dues.

Le délai est expiré aujourd'hui à une heure après midi. M. de Sémallé a dû aussitôt quitter Pékin pour rejoindre M. Patenôtre, qui reste à Shang-Haï.

Dans la journée, le ministre de Chine a demandé audience au ministre des affaires étrangères et lui a fait part de l'ordre qu'il avait reçu du Tsong-Li-Yamen de retourner à son poste à Berlin. Li-Fong-Pao a pris congé du président du conseil, qui lui a fait immédiatement délivrer ses passeports.

CONVOCATION DES CHAMBRES

On assure que le gouvernement est résolu à convoquer les Chambres aussitôt la session des conseils généraux terminée.

MM. LES ESPAGNOLS

On lit dans le Paris :

Est-ce que nous allons nous laisser longtemps « brimer » par MM. les Espagnols, sous prétexte de choléra ou tout autre motif ? Est-ce que nous allons laisser longtemps tirer des coups de fusil à nos pêcheurs, sans les remettre un peu à la raison ? Voilà plusieurs fois que le même fait se renouvelle. Ces jours derniers encore, deux bateaux-pêcheurs, le *Jean-et-Marie* et le *Saint-François-d'Assise* ont été entraînés par le courant, dans la direction de Cerbère. A huit heures du matin, comme ils se dirigeaient du côté de Banyuls, ils ont été attaqués par la baleinière de la canonnière espagnole qui se trouve en ce moment à Port-Bou.

Le *Jean-et-Marie* a réussi à échapper aux Espagnols. Il n'en a pas été de même du *Saint-François-d'Assise* qui a dû essayer le feu de l'équipage de la baleinière, montée par huit marins. Une balle est venue frapper le mât du bateau français et a enlevé le bonnet du mousse. Un autre projectile a traversé la voile et effleuré la tête d'un matelot. L'équipage de l'embarcation française a eu juste le temps de se cacher sous le pont. Une deuxième fusillade a vite succédé à la première. Enfin le *Saint-François* a réussi, avec beaucoup de peine, à s'échapper.

Les deux bateaux français se trouvaient dans les eaux françaises lorsqu'ils ont été attaqués. Il est peut-être temps d'envoyer une bonne canonnière de ce côté.

Une messe de bout de l'an pour le repos de l'âme du comte de Chambord, a été célébrée ce matin 23 août, à dix heures, à l'église Saint-François-Xavier.

C'est M. le comte de Paris qui a fait demander cette messe à sa paroisse, et il s'y est fait représenter par le duc de la Trémouille. Une autre cérémonie a eu lieu à la chapelle d'Eu, à laquelle ont assisté le comte de Paris et sa famille.

D'autre part, le général baron de Charette

— Et... et lui ?
— Oh ! il m'aime !
— Il te l'a donc dit ?
— Il n'a pas eu besoin de me le dire... je l'ai bien vu...

Loïc connaissait sa sœur. Elle avait une fièvre volente, et si elle avait donné son cœur, c'est qu'elle ne le reprendrait pas. Puis, rien ne pressait. La famille Maudreuil venait d'être atteinte par une violente catastrophe et n'avait pas encore quitté le deuil. On avait six ou huit mois devant soi. Non pas que, s'il l'avait fallu absolument, le mariage n'eût pu se faire tout de suite. Il y avait cinquante jours que le baron avait été assassiné et, comme l'a dit, hélas ! Musset, en parlant non pas de deux mois mais de deux semaines :

..... quinze jours
Font d'une mort récente une vieille nouvelle.

Les journaux avaient soulevé d'abord beaucoup de bruit autour de ce meurtre. Nous dirons même en passant que la presse est toujours très-utile dans ces sortes de choses. Elle met souvent sur une bonne piste la police restée indécise. C'est elle qui aida à trouver Troppmann, quelques années plus tard. Pour cette fois-ci, police et presse n'arrivant à rien, le silence s'était fait sur cette mystérieuse affaire.

Cependant, le lendemain, vers midi, on apporta à Loïc une lettre qu'un dragon de planton venait de remettre au domestique. C'était une audience qui lui était indiquée pour l'après-midi même par le préfet de police. Loïc tressaillit. Y avait-il donc du nouveau ? L'audience était pour

venir d'informer ses amis d'une messe anniversaire sera dite le jeudi 28 août, à onze heures un quart, dans la basilique de Sainte-Anne d'Auray.

Des services à la même intention seront célébrés le 23 et le 25 dans un grand nombre de villes des départements.

Projet de loi sur le Sénat

Voici le texte définitif du nouveau projet :

PROJET DE LOI

Article 1^{er}. — Le Sénat se compose de trois cents membres : deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies et soixante-quinze élus par le Sénat et la Chambre des députés.

Art. 2. — Les départements de la Seine et du Nord éliront chacun quatre sénateurs.

Les départements de la Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

La Loire-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements chacun deux sénateurs.

Art. 3. — Nul ne peut être sénateur s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques. — Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles au Sénat.

Art. 4. — Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et qui est composé :

1. Des députés ;
2. Des conseillers généraux ;
3. Des conseillers d'arrondissement ;
4. Des délégués élus, parmi les électeurs de la commune, par chaque conseil municipal, en nombre déterminé par le chiffre des membres de ce conseil.

Les conseils de 10 membres éliront 1 délégué.

—	12	—	2	—
—	16	—	3	—
—	21	—	4	—
—	23	—	5	—
—	27	—	6	—
—	30	—	7	—
—	32	—	8	—
—	34	—	9	—
—	36	—	10	—

Le Conseil municipal de Paris élira vingt délégués.

Dans l'Inde française, les membres du Conseil colonial et des conseils locaux sont substitués aux conseillers généraux, aux conseillers d'arrondissement et aux délégués des conseils municipaux.

Ils votent au chef-lieu de chaque établissement.

Art. 5. — Les sénateurs nommés par le Sénat et la Chambre des députés sont élus, au scrutin de liste s'il y a lieu, à la majorité absolue des suffrages par les deux Chambres formant un seul collège, mais procédant au vote dans deux assemblées distinctes.

trois heures. Afin de faire passer le temps, le jeune homme résolut d'aller se promener au bois de Boulogne, et il ordonna d'atteler. Au même instant, la cloche qui annonçait les visiteurs retentit, et, André Darcourt parut.

— Tu sortais ? dit-il à Loïc.
— Oui.
— Veux-tu que je t'accompagne ?
— Avec plaisir.

André qui, généralement, était assez impassible, semblait, ce jour-là, légèrement soucieux. Il prit place dans la victoria, et Loïc monta auprès de lui.

— Où allons nous ?
— Où tu voudras.
— A la grande cascade, ordonna le jeune homme.

La victoria sortit de l'hôtel, descendit la rue de Lisbonne jusqu'à l'avenue de Messine, et gagna le boulevard Haussmann. Au moment où elle traversait l'avenue Friedland, André rompit le silence :

— Est-ce que tu as quelque chose à faire ?
— Oui.
— Tant pis.
— Pourquoi ?
— Pour rien. J'aurais voulu te distraire.
— Me distraire !
— Oui, tu n'es plus le même, toi jadis si gai, si heureux de vivre.
— Je vais voir le préfet de police.
— Ah !
— Ecoute, mon cher ami, je peux te dire à toi ce que sait ma sœur seulement. Je veux retrouver les assassins de mon père.

Art. 6. — Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers tous les trois ans.

Art. 7. — Les sénateurs élus par le Sénat et la Chambre des députés sont également élus pour neuf années et remplacés à l'expiration de leur mandat.

Toutefois, il n'est rien changé à la situation des sénateurs élus par l'Assemblée nationale et de ceux élus par le Sénat antérieurement à la promulgation de la présente loi.

A l'expiration du mandat et en cas de vacance par décès, démission ou autre cause, il est pourvu au remplacement dans le délai de deux mois.

Art. 8. — Les articles 2, 3, 4, 5, 8, 23 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Art. 2. (paragraphe 1 et 2). Chaque conseil municipal élit le nombre de délégués prévus par l'article 2 ci-dessus. L'élection se fait au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

» Il est procédé le même jour et dans la même forme à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des délégués. Les suppléants remplaceront les délégués, en cas de refus et d'empêchement, selon l'ordre fixé par le nombre de suffrages obtenus par chacun d'eux.

» Art. 3. — Dans les communes où il existe une commission municipale, les délégués seront nommés par l'ancien conseil.

» Art. 4. — Si les délégués n'ont pas été présents à l'élection, notification leur en est faite dans les vingt-quatre heures par les soins du maire. Ils doivent faire parvenir aux préfets, dans les cinq jours, l'avis de leur acceptation. En cas de refus ou de silence, ils sont remplacés par les suppléants qui sont alors portés sur la liste comme délégués de la commune.

» Art. 5. — Le procès-verbal de l'élection des délégués et des suppléants est transmis immédiatement au préfet. Il mentionne l'acceptation ou le refus des délégués et suppléants, ainsi que les protestations élevées contre la régularité de l'élection par un ou plusieurs membres du conseil municipal. Une copie de ce procès-verbal est affichée à la porte de la mairie.

» Art. 8. — Les protestations relatives à l'élection des délégués ou suppléants sont jugées, sauf recours au Conseil d'Etat, par le conseil de préfecture, et, dans les colonies, par le conseil privé.

» Les délégués, dont l'élection est annulée parce qu'ils ne remplissent pas une des conditions exigées par la loi ou pour vice de forme, sont remplacés par le suppléant.

» En cas d'annulation de l'élection d'un délégué ou de celle d'un suppléant, comme au cas de refus ou de décès de l'un et de l'autre, après leur acceptation, il est procédé à de nouvelles élections par le conseil municipal, au jour fixé par un arrêté du préfet.

» Art. 23. — Il est pourvu aux vacances survenant par suite de décès ou de démission des sénateurs nommés par les départements ou les colonies dans le délai de trois mois, à moins que les vacances ne surviennent dans les douze mois qui précèdent le renouvellement triennal.

Art. 9. — Sont abrogés :
1^o Les articles 1 à 7 de la loi du 24 février 1875, sur l'organisation du Sénat ;
2^o Les articles 24 et 25 de la loi du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs.

André regarda son ami avec étonnement.
— Comment espères-tu réussir là où toute la police de France a échoué ?

— Je suis le fils, moi.
— Eh bien, tu as raison, Loïc. Aussi bien, je suis heureux de voir que tu as pris une détermination pareille. Après la maladie que tu as faite, tu as besoin d'un but à ta vie...

— D'un but à ma vie ?
— Parce que tu ne m'as rien dit, il n'en résulte pas que je ne sache rien ; un ami dévoué, comme celui que je crois être pour toi, ne se contente pas de savoir ce qu'on lui apprend, il devine.

— Et tu as deviné ?
— André serra doucement la main de Loïc.
— Tu es amoureux, et celle que tu aimes a disparu.

— André ?
— Tu es surpris de me voir aussi bien instruit ?

— Je l'avoue.
— Je sais où est Jeanne Simson.
— Tu sais...
— Oui.
— Parle ! vite !

— Permetts-moi d'abord de causer un peu raison avec toi, continua André, Jeanne t'aime, et elle doit t'aimer passionnément pour s'être ainsi donnée à toi du premier coup, car sa réputation était intacte, et, au théâtre, c'est chose rare. De plus, il y a une impossibilité entre vous ; alors ta flamme se change tout doucement en volcan. Aussi je te crie : Halte-là ! voilà la casse-cou.

— André !

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Grandes manœuvres du 17^e corps.

Il est inexact que l'appel des réservistes et que les grandes manœuvres du 17^e corps soient supprimées.

Le général Lewal a été avisé hier de leur maintien par télégramme ministériel.

CONSEIL GÉNÉRAL

M. le préfet avait proposé la suppression du crédit de 4,000 fr. accordé à la Maison de refuge de M^{me} Fournié (sœurs de la Miséricorde).

La commission des finances, par cinq voix contre quatre, a proposé de réduire de 1,000 fr. seulement l'allocation départementale.

MM. de Verninac, Béral, Rozières et Calmeilles, ont appuyé la proposition du préfet.

MM. Limayrac, de Lamaze, comte Murat, ont pris la parole pour demander au conseil de maintenir l'allocation de 3,000 fr.

M. le préfet du Lot, prenant la parole à son tour, a fait ressortir que cette maison ne rendait aucun service ; qu'aucune instruction n'y était donnée et que le conseil pouvait trouver à faire un meilleur emploi de ses fonds.

Une demande de scrutin public a été déposée.

Le vote a donné les résultats suivants :

Ont voté pour le maintien de l'allocation : MM. de Lamaze, Laroussilhe, Brogalières, Mayzen, de Pradelle, comte Murat, Demeaux, Bouyé, Pradines, Vayssié, Roques, Cambres, Limayrac, baron Dufour, Pierre Dufour et Calmon.

Ont voté contre : MM. Talou, Vival, Fraysse, de Verninac, Béral, Bergon, Calmeilles, Faurie, Reihé, Rozières, Lachèze et Dophénieux.

En conséquence, le maintien des trois mille francs a été décidé.

IMPÔT FONCIER

Dans sa dernière séance, le Conseil général a refusé de voter le répartition de l'impôt foncier.

Chemin de fer d'Orléans.

Des billets directs vont être délivrés pour les gares du Midi ci-après (par Montauban) :

La Magistère, Valence-d'Agen, Malause, Moissac, Castelsarrazin, La Villedieu, Montbartier, Dieupental, Grisolles, Castelnaud-d'Estretfonds, St-Jory, Lacourtenourt et Toulouse.

Les billets sont attendus demain ou après-demain. Cette nouvelle combinaison évitera aux voyageurs l'ennui de prendre un nouveau billet à Montauban.

La Cour de cassation a admis le pourvoi de Lucie Combes, condamnée le 20 juin dernier par la Cour d'assises du Lot-et-Garonne à dix ans de réclusion et à 100 francs d'amende.

— Ne te fâche pas. Jeanne Simson est une charmante femme, je n'en disconviens pas.

— Pauvre Jeanne !
— Elle ressemble aux autres, va. Un peu meilleure peut-être ; au fond c'est encore la même chose. Mais ce n'est pas là le point le plus important. Loin d'elle, ton amour ne fera que s'accroître ; je vais te la faire retrouver.

— Où est-elle ?
— En Amérique, à Boston.
— Comment le sais-tu ?
— Oh ! d'une façon bien simple : je le sais par les journaux, voilà tout.

— Je n'ai rien vu.
— Tiens, lis, incrédule...
— Et, en parlant ainsi, André tendait à Loïc un numéro d'un petit journal de théâtre qui annonçait, en effet, les prochains débuts de la comédienne à Boston. Loïc resta silencieux. Darcourt venait de réveiller en lui tous ses souvenirs.

— Merci, dit-il, mais je resterai en France.
— Tu auras tort.
— J'aurais tort. Tu oublies, mon ami, que je suis à un poste de combat et que je n'ai pas le droit de désertir.
— Ne suis-je pas là ?
— Toi !
— Crois-tu que tu agiras seul, dans cette campagne que tu as entreprise ?

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

comme faussaire. La cause est donc renvoyée devant la Cour d'assises du Lot, dont la session s'ouvrira le 10 novembre prochain.

Nous recevons la note suivante :

Où donc est la LOI ?

Dans son rapport sur la laïcisation de l'école des Frères, l'honorable M. Rébhié s'appuie, surtout, sur la loi qui voudrait que dans un délai de quatre ans toutes les écoles fussent élevées aux congréganistes, aux Frères et aux Sœurs, et confiées aux laïques. M. le rapporteur s'est mépris et nous nous sommes mépris à sa suite : il y a un projet de loi dans ce sens ; mais il n'y a pas encore de loi.

Discuté et voté à la Chambre, ce projet de loi n'a été encore ni discuté, ni voté au Sénat. Supposons donc que le Sénat vote ce projet de loi, tel que les députés l'ont voté, nous pouvons dire que nous avons encore cinq ans devant nous, car, à cause des vacances, ce projet de loi ne pourra pas être voté, du moins promulgué, avant 1885.

Pourquoi donc se tant presser pour une opération onéreuse pour la commune, et opposée aux justes vœux d'un si grand nombre de pères de famille ?

D'ailleurs, a-t-on la certitude que le Sénat votera cette loi telle que la Chambre l'a votée ? Est-il défendu de penser qu'il tiendra un peu plus compte de la liberté et des droits des pères de famille ? Serait-il décidé qu'en ce temps-ci toute aspiration libérale doit être comprimée, que toute institution chrétienne doit être mise de côté ?

Un libéral.

ARMÉE TERRITORIALE

Sont nommés au grade de capitaine : Au 131^e, MM. Martine, Bourdelles, lieutenants au corps.

Un décret paraîtra très prochainement sur la réorganisation des trésoreries générales.

Le ministre des finances en a déjà soumis le projet à la dernière réunion du conseil.

Il va y avoir un mouvement préfectoral causé par le déplacement du préfet de l'Ariège qui, très attaqué par les journaux radicaux du département, a sollicité un autre poste.

On nous écrit de Belfort, 20 août.

Monsieur le rédacteur,

Comme l'année dernière, j'ai organisé à Belfort un concours de tir, qui a eu lieu, le jour de la fête patronale, 17 courant.

Sur l'annonce que j'en avais faite, un grand nombre de communes voisines y ont pris part.

La Carte de France, grand univers, qui formait un des dix prix mis au concours, a été très remarquée.

Après le compte-rendu de la commission de trois membres, la distribution des prix a eu lieu immédiatement, dans la cour de la maison d'école.

Le 1^{er} lot (une jolie pendule ornement doré), a été gagné par Bailloc François, âgé de 17 ans, avec 12 points. Le 10^e (une chaîne de montre), par Valdigoué, âgé de 17 ans, avec 7 points.

Tout s'est passé dans un ordre parfait et sans le plus petit accident.

Ce genre d'exercice devrait être plus répandu ; moi que rien n'autorise à porter un tel jugement, j'ose dire que l'armée, cette fille de France, digne de tant de respect, y trouverait de grands avantages ; la preuve, c'est que tel jeune homme, qui au début de mes concours, faisait blanc chaque fois, met aujourd'hui dans le noir 2 balles sur 3. Donc il y a du progrès, et n'aurais-je d'autre satisfaction, celle là compenserait largement les ennuis que j'y trouve.

Veillez agréer, etc.

COULON,

Instituteur, membre correspondant de la Société nationale de tir.

LE JOURNAL

Le Matin Français

Le plus grand succès de presse de l'année

PUBLIE EN FEUILLETON

LA BELLE GEOLIERÈ

PAR FORTUNÉ DU BOISGOBEY

A PARTIR

de son numéro portant la date de **Mardi 19 Août**

Prix du Numéro : 10 c., Paris et Déps. Abonnements : 10 fr. par trimestre.

Train de Plaisir pour BORDEAUX

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira le jeudi 28 août.

De Villeneuve-sur-Lot à 1 h. 57 soir.
De Lalbenque à 12 h. 9 soir.
De Cahors à 12 h. 55 soir.
De Monsempron-Libos à 2 h. 52 soir.
De Sarlat à 2 h. 50 soir.
De Miremont à 12 h. 53 soir.
Du Buisson à 4 h. 14 soir.
De Bergerac à 5 h. 20 soir et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

ALLER ET RETOUR

De Lalbenque, Cahors, Fumel et des stations intermédiaires	à Bordeaux	2 ^e cl. 18 fr. 3 ^e cl. 12 fr.
De Villeneuve-sur-Lot, Le Got et des stations intermédiaires	id.	2 ^e cl. 15 fr. 3 ^e cl. 10 fr.
De Belvès, Sarlat, Miremont, Bergerac et des stations intermédiaires	id.	2 ^e cl. 13 fr. 3 ^e cl. 9 fr.

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le **mercredi 3 septembre** à 5 h. 45 du matin.

Voyages de vacances

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'organiser des voyages circulaires de vacances à prix réduits, et à itinéraires au gré des voyageurs.

La délivrance des billets, a lieu chaque année, pendant la saison des vacances, du 10 juillet au 15 octobre.

Les prix de ces billets sont fixés à raison du parcours total effectué, à la condition que ce parcours atteigne au moins 300 kilomètres. Ils comportent des réductions variant de 20 à 55 0/0 sur les prix des cahiers des charges.

La durée de validité des billets est de 30, 45 ou 60 jours, suivant le parcours et non compris le jour de départ.

Des formules de demandes imprimées se trouvent dans toutes les gares et bureaux de ville du réseau d'Orléans.

Revue Agricole

L'AVOINE APRÈS LA BOISSON

Voici une question qui paraît insignifiante au premier abord, et qui a une importance trop peu connue !

A quel moment convient-il de donner l'avoine aux chevaux ? — Question peu importante en apparence et qui l'est beaucoup en réalité.

M. Marlot, professeur d'agriculture, a étudié la question dans une ferme école. Des expériences comparatives lui ont démontré que c'est un mauvais système de donner aux chevaux l'avoine avant l'eau à boire. Dans ce cas en effet, l'avoine parcourt l'estomac et le tube digestif sans se dissoudre et portant sans être utilisée sérieusement. — Administrée après que le cheval a bu, l'avoine séjourne plus longtemps dans l'organisme digestif, elle est plus complètement digérée et assimilée. — Dans le premier cas on trouve presque toute la ration dans le crottin du cheval ; dans le second cas, on trouve à peine des traces.

Un autre coutume vicieuse que b'âme M. Marlot, c'est de donner l'avoine et le foin aux animaux fatigués par le travail dès leur rentrée à l'écurie. Ils avalent alors l'avoine avec goulonnerie sans la mâcher.

Il faut commencer alors par bouchonner le cheval, lui donner une demi-heure de repos, puis le faire boire, et finir par lui donner sa ration alimentaire.

Quand on met des orties crutes et hachées dans la patée de poules, celle-ci fournissent une plus grande quantité d'œufs et engraisent rapidement ; il en est de même pour les oies.

Les dindonneaux sont très difficiles à élever et exigent beaucoup de soins. Voici la meilleure manière de les nourrir. Donnez-leur, chaque matin, une patée composée d'orties, crutes et hachées mélangées avec des jaunes d'œufs durcis. Pour les préserver des maladies auxquelles ils sont sujets dans leurs jeunesse ajoutez-y pendant trois ou quatre jours, des feuilles de fenouil également crutes et hachées et un peu de fleur de soufre.

A mesure qu'il grandissent, on peut introduire dans cette patée des pommes de terre cuites.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 août 1884.

Naissances.

Costes, Marie, rue Labarre, 42.
Fraysse, Célestin, rue des Maures.
Candaud, Jeanne, rue Feydel, 3.
Cavaillé, Marguerite, rue du Cheval-Blanc, 8.
Nouvel, Henri, rue des Badernes, 3.

Mariages.

Cluze, Henri, et Coustaud, Jeanne.
Olivier, Jean, et Irondelle Délia.

Décès.

Arnalis, Marie, 57 ans, à Bégoux.
Cayla, Henri, 8 mois, rue du Rempart.
Bousquet, Jeanne, 4 mois, rue Brives, 42.
Mommouton, Marie, 4 mois, rue du Four Ste-Cath.
Jenis, Victoire, 44 ans, à St-Georges, r. de la Merci.
Jouclas, Jean, scieur de long, 47 ans, r. des Maures.
Bourthoumieux, Elisabeth, 6 mois, rue Salvat, 2.
Labiche, Jeanne, 88 ans, rue de Cadourques.

Dernières Nouvelles

Paris, 22 août.

L'amiral Courbet a dû commencer le bombardement de l'arsenal de Fou-Tchéou hier soir, c'est-à-dire au lever du soleil dans l'Extrême-Orient.

Londres, 22 août.

D'après le *Morning-Post*, le gouvernement allemand aurait adressé hier matin une dépêche importante à son représentant à Pékin.

Suivant une correspondance berlinoise du *Morning-Post*, l'Allemagne pourrait bien prendre une attitude imprévue.

BOURSE. — Cours du 23 août.

3 0/0	78 05
3 0/0 amortissable (ancien)	79 15
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	108 00
4 1/2 0/0 1883	107 25

Dernier cours du 22 août.

Actions Orléans	1,320 00
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	374 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	300 00
Obligations Lombardes (jouissance)	306 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 août 1884.

L'agence Havas a parlé. Décidément la rupture entre la France et la Chine est complète. La guerre est déclarée et nous apprendrons probablement ce soir, à coup sûr demain, que la flotte française aura bombardé Fou-Scheou ou quelque autre port du Céleste-Empire.

Il n'en fallait pas davantage pour déterminer une baisse sensible sur nos Rentes et sur toutes les valeurs.

Le 3 0/0, après avoir débuté à 77.82, est tombé à 77.50 ; l'Amortissable a été encore plus affecté ; il reste à 78.80. C'est une baisse de 3/4 0/0 sur les cours d'hier. Il en est de même du 4 1/2 0/0.

Les fonds internationaux ne sont pas même traités. L'Italien n'est plus qu'à 95.15, le Turc à 815, l'Unifiée d'Egypte à 301.

Le Foncier, si ferme jusqu'ici, subit l'influence générale. Nous le laissons à 4270. Le Franco-Algérienne revient à 165. Le Lyonnais et la Banque franco-égyptienne n'ont que les cours nominaux.

Les chemins de fer sont également offerts : l'Orléans à 4310, le Nord à 4655.

Ce n'est pas encore une panique, mais tout y pousse.

Les valeurs industrielles sont un peu mieux tenues. Le Suez n'est en baisse que de 5fr. Le Gaz est immobile à 1515. Le Rio-Tinto ne tardera pas à redescendre au-dessous de 400.

Etude de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon n^o 7, successeur de M^e Bousquet.

PURGE D'HYPOTHEQUE LEGALE.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre et le onze août.

A la requête de M. Etienne Cavaillé, propriétaire domicilié à la Rivière-Haute commune d'Albas, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Lacosse avoué à Cahors.

J'ai, François Fraysse, huissier près le tribunal civil de Cahors, résidant à Luzech, soussigné, signifié et laissé copie à :

1^o M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet sis à Cahors au palais de justice de la dite ville en parlant à son substitut qui a visé le présent,

2^o M^{me} Hortense Gagneb, épouse Salives, domiciliée à Albas, audit domicile en parlant à sa personne.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe dudit tribunal, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Frédéric Bercegol, notaire à Albas, le trente juin de la même année, contenant, vente de la part de M. Dominique Arnaud Salives, appelé Eloi en famille, receveur ruraliste domicilié à Albas, en faveur de M. Etienne Cavaillé, propriétaire, domicilié à la Rivière-Haute, commune d'Albas :

1^o D'un article en nature de vigne perdue et friche, dit à Combe-Nègre ou Leret, porté au plan cadastral de la commune d'Albas, sous les numéros 5, 7, 8, 9 et 10, section E, tenant au Nord au chemin vicinal ordinaire n^o 5 d'Albas à Floyras ; au Midi, aux héritiers Couture et Bonafous Murat ; au Levant, à M. Bercegol de Lile et Bailles, et au Couchant, à un chemin de Lérêt à Cahors ;

2^o D'un article à Cayrac, en nature de vigne perdue et rivage, confrontant avec Mary du Levant, la rivière du Lot du Nord ; avec la propriété de M. Emile Salives, frère du vendeur, fossé entre qui va de la route n^o 8, à la rivière du Lot, du Midi, porté au plan sous les numéros 563 P, 567 P, section H ; moyennant le prix de **quatre mille francs**.

Leur déclarant que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2193 C. C. ; pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faite par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit, seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains du requérant de toutes les hypothèques de cette nature.

Déclarant en outre à M. le Procureur de la République :

1^o Que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient M^{me} Jeanne Clémentine Costes, mère dudit Salives et M. Jean-Baptiste Salives, son père, quand vivaient demeurant à Albas ;

2^o Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux de Cahors, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

Sous toutes réserves dont acte,

Signé : FRAYSSÉ.

Bibliographie

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 423^e livraison (16 août 1884). — La Perse, la Chaldée et la Susicane, par M^{me} Jane Dieulafoy, officier d'Académie. — 1881-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Taylor, Barclay, A. Marie, P. Sellier et Dieulafoy. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 611^e livraison (16 août 1884). Texte : Pour la patrie, par M^{me} J. Colomb. — L'empire chinois ; La Chine, et ses traités avec l'Europe, par Louis Sevin. — Le chemin de fer du Sahara Oranais. — Feu et flamme, par M^{lle} Zénéide Fleuriot. — Les papillons, par M^{me} Barbé. — Dessins : Zier, Clerget, Tofani, Taylor, Mesnel. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N^o 801, du 16 août 1884 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Dufour. Les prix culturaux dans le département de la Haute-Loire. — Barral. Travaux de la Société nationale d'agriculture III. — Bosc. Maladies des arbres fournissant les bois de construction. — Sagnier. Nettoyage des semences de froment. — Kiener. Sur l'ablation des cornes. — Salomon. Comptabilité agricole, essai de classification. — De Mortillet. Le Fusarium nervisegum du platane. — Ambroise. Sur la vaine pâture. — Cassé. Etat de la culture en Normandie. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Nettoyage des semences de froment. (2 fig.).

LA LUMIERE ELECTRIQUE. Journal universel d'électricité. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 16 août 1884. — Comparaison entre le mode de propagation de l'électricité et celui de la chaleur ; C. Decharme. — Le système duplex de Stearns appliqués aux câbles de long parcours ; D^r A. Tobler. — Le torpilleur de Nordeufelt et le gouvernail de M. Pugibet ; G. Richard. — Les poissons électriques (2^e article) ; H. Beaugard. Tir fédéral de Lugano (Suisse), éclairé à la lumière électrique ; C.-C. Soulages. — Le téléphone devant les tribunaux des Etats-Unis ; C.-C. Haskins. — Chronique de l'étranger : Allemagne ; F. Uppenborn. — Angleterre ; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité : Recherche sur le magnétisme, par M. Huter. — Action de l'électricité d'induction sur la benzine, le toluène et l'aniline, par M. A. Destrem. — Sur la valeur absolue de la composante horizontale du magnétisme terrestre à Paris, par M. Mascart. — Appel électromagnétique, par Aug. Münch. — Mesures faites à Vienne sur la lampe Swan. — Travaux de la conférence internationale des électriciens (suite). — Rapport sur l'organisation des postes et télégraphes (suite). — Faits divers.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantagement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BULLETIN-PRIME du JOURNAL DU LOT

Nos Lecteurs, en détachant ce coupon et le présentant ou faisant présenter à nos Bureaux, obtiendront aux prix de faveur ci-bas l'une des belles Primes suivantes :

REMONTOIR

nickel



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

Ces remontoirs en métal d'une composition inaltérable, à remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique perfectionnée, sont tout ce qu'il y a de solide, joli et maniable. Nous les livrons très bien repassés et réglés,

à 18 fr.

Les mêmes remontoirs sont vendus en magasin de 30 à 35 fr.

Une garantie de 2 ans au nom et sur facture de la plus importante Maison d'Horlogerie de Besançon, accompagne chaque objet.

Ces Primes sont exposées aux Bureaux du Journal.

MONTRE

REMONTAIRE

TOUT ARGENT



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

Ces articles de la forme la plus moderne, à fortes boîtes et riches décorations, avec remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique pour les Remontoirs, sont livrés parfaitement repassés et réglés,

à 28 fr.

Les mêmes pièces se vendent en boutique de 40 à 45 fr. et plus.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

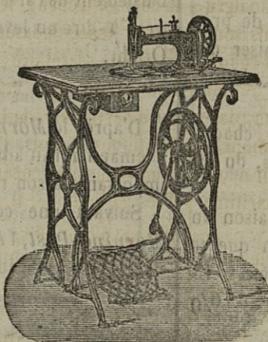
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LOTÉRIE TUNISIENNE

2^e Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain

DE CENT MILLE FRANCS

Un Gros Lot de 50,000 fr.

2 Lots de 10,000 fr. 10 Lots de 1,000 fr.

2 Lots de 5,000 fr. 10 Lots de 500 fr.

50 Lots de 100 francs

AVIS — Les billets qui participent à ce deuxième tirage supplémentaire concourent également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une façon irrévocable et à TRÈS COURTE ÉCHEANCE et comprenant :

UN MILLION DE FRANCS DE LOTS Gros Lots : 500,000 Francs

EN CINQ GROS LOTS DE 100,000 FR.

ET 316 AUTRES LOTS PORTANT 500,000 FRANCS

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandat-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETIÉ, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Batelière, Paris UN FRANC LE BILLET.

ON OFFRE

dans chaque commune, à une personne honorable, la représentation d'une fabrique d'articles indispensables. On peut se faire de 1,000 à 1,500 francs par an sans nuire à ses occupations habituelles. S'adresser franco à MM. J. B. GONDY et Cie, à Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchir, 0,25 centimes.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES les AFFECTIONS de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc. ;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin Spécialiste

11, rue de la République, à NANTES (S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX

MÉDAILLES D'ARGENT, OR

ET DIPLOME D'HONNEUR

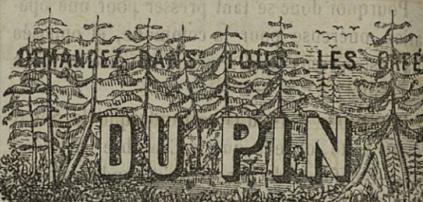


PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

PATE DENTIFRICE GLYCÉRINE

Procédé d'Eug. DEVERS, CHIMISTE LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle à un bon marché sans précédent S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES

Nouveautés, Soieries, Draperies, Toilerie, Ameublements, etc., etc. Châles, Spécialité pour Corbeilles de Mariage. Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. 1. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.